



## 3478 - Médecin musulman dans une armée d'infidèles

---

### question

Quel est le statut de l'exercice du métier de médecin dans une armée d'infidèles en dehors de l'état de guerre?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al Uthaymine ( Puisse Allah prolonger sa vie ) et il s'est engagé à ce sujet une discussion dont voici le résumé

Cheikh: en qualité de stagiaire ou quoi?

- En tant que médecin qui soigne les militaires malades dans un contexte de paix
- Cheikh: mais ils ne sont pas en guerre contre les musulmans?
- Il est possible qu'ils fassent la guerre aux musulmans dans le futur.
- Cheikh : je ne parle pas du futur.
- L'auteur de la question: Je travaille dans une base qui abrite des soldats qui ne combattent pas des musulmans, mais d'autres soldats de l'armée appartenant à d'autres bases sont en train de se battre, et ils peuvent nous combattre dans le futur?
- Cheikh: mais la nation dont dépend l'armée est-elle en guerre contre les musulmans?
- L'auteur de la question: Je travaille en fait pour l'armée américaine.
- Cheikh: Allah dit : **Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.** (Coran,60 :8)



- Ils ne nous ont pas expulsés mais ils ont aidé à notre expulsion comme le dit le verset qui suit celui que vous avez cité : **Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes.** (Coran,60 : 9)

- L'auteur de la question: si l'on détient la preuve que ces gens ont aidé à notre expulsion ( de notre pays) pourrait-on considérer le fait de travailler pour eux comme une **bienfaisance** selon les termes du verset ?

- Cheikh: certainement.

- Même si l'on exerce une activité rémunérée et n'est pas volontaire

- Cheikh: Oui puisque son activité leur profite.

- Quelle est en somme votre réponse?

Cheikh: Il n'est permis de travailler que pour une armée qui ne combat pas les musulmans.

- Et ne les expulse pas et n'aide pas d'autres à le faire?

- Cheikh: Oui.

Allah sait le mieux.